SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

**Date de convocation :** 12 février 2022 **Date d’affichage :** 05 mars2022

L’an deux mille vingt-deux le vingt et un février à 20 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s’est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Prescilla LEGLUAIS (arrivée à 20 h 15), Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

**Absents excusés** : MM. Martine HERMAN, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH.

**Secrétaire de séance :** Mme Christine BISSON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 10 janvier 2022.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET GENERAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 provisoire du Budget Assainissement de la Commune.

Il se traduirait par un excédent d’exploitation de 4 500 € et un déficit d’investissement de 1 000 €.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 provisoire du Budget Général de la Commune.

Il devrait présenter un excédent d’exploitation de 101 520 € et un déficit d’investissement de 28 000 €.

**PREPARATION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET GENERAL 2022**

Les membres du Conseil Municipal travaillent sur le Budget Primitif 2022 du Budget Assainissement qui devrait s’équilibrer en exploitation pour un montant de 22 208 € et en investissement pour un montant de 12 344 €.

De plus, Monsieur le Maire présente la répartition de la dette de l’assainissement aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal comme la loi l’y oblige l’ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

L’ensemble du Conseil Municipal prépare le Budget Primitif 2022 du Budget Général. Celui-ci devrait s’équilibrer en exploitation à 861 000 € et en investissement à 190 000 €.

BILAN CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l’année civile 2021. Celui-ci fait ressortir un déficit de 8 800 €.

**SITUATION DES IMPAYES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés cantine et loyers arrêté au 1er février 2022.

Il leur précise que les procédures ont été engagées pour recouvrer les sommes dues.

**DEMANDE DE SUBVENTION DU RPI CAMBERNON-MONTHUCHON**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention présentée par le RPI Cambernon/Monthuchon afin de permettre aux classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 de se rendre à PARIS au mois d’avril prochain.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, acceptent de verser une subvention de 300 €.

**AXE SAINT-LO/COUTANCES**

Après avoir pris connaissance du dossier de concertation sur le projet de route 2+1 voies entre Saint-Lô et Coutances ; les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents donnent, en ce qui concerne le secteur de CAMBERNON (sortie du village du Ridel), leur choix sur la variante n°2 proposée par le Conseil Départemental qui consiste à longer la voie actuelle pour les motifs suivants :

* préservation du milieu naturel,
* préservation du foncier,
* pas de contraintes de réalisation.

**AUTORISATION D’OUVERTURE DU CHEMIN DE L’AMBESNERIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande reçue de Monsieur Pierrick LEHOUSSEL au sujet d’une ouverture d’accès de sa parcelle sur le chemin de l’Ambesnerie.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

**DEVIS CHEMINS**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES et TP LEVILLAIN de ORVAL SUR SIENNE relatifs aux travaux de création d’un busage route de Montrocq.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l’entreprise TP LEVILLAIN de ORVAL SUR SIENNE d’un montant de

11 154.00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES et TP LEVILLAIN de ORVAL SUR SIENNE relatifs aux travaux de traversée de route à La Masure.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l’entreprise FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES d’un montant de 2 165.04 € TTC.

**TRAVAUX BAS DU BOURG**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l’état d’avancement des travaux de rénovation du Bas du Bourg. Il leur précise qu’un diagnostic des eaux pluviales doit être effectué. Deux devis vont être réclamés auprès des entreprises VIAM de LONGUEVILLE et Auto Bilan Réseaux de COUVILLE.

A l’unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition.

TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les conclusions de l’étude sur la présence ou non de plomb ou d’amiante au niveau de la Mairie ; les résultats étant négatifs.

Monsieur Michel PENLAE présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus concernant le choix des Maîtres d’œuvre.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir le devis le moins disant de l’architecte Jean-Philippe LAQUAINE de COUTANCES d’un montant de

22 080.00 € TTC (mission maîtrise d’œuvre base).

DEVIS PLOMBERIE ET BRANCHEMENT D’EAU ECOLE

La plomberie des logements des écoles étant défectueuse, des travaux sont nécessaire afin de la remplacer.

A l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, donne son accord pour le devis présenté par le SDEAU50 pour un montant de 594.75 € TTC et pour le devis le moins disant de l’entreprise LAUNAY/ROULAND de AGON-COUTAINVILLE pour un montant de 3 111.02 € TTC.

**REMPLACEMENT D’UNE EMPLOYEE COMMUNALE**

Suite à l’absence de Madame Isabelle GUILLEMETTE, Madame Nathalie CAPLAIN ayant effectué son remplacement doit être rémunérée en heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, donne son accord à Monsieur le Maire afin de procéder au paiement de ces heures auprès de Madame CAPLAIN.

ACTUALISATION DES STATUTS COUTANCES MER ET BOCAGE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d’un courrier du Président de Coutances Mer et Bocage rappelant que les statuts doivent être adaptés régulièrement, notamment pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités.

Il a ainsi été proposé au Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 janvier dernier, diverses modifications des statuts actuels qui ont été acceptées, portant notamment sur la définition de l’intérêt communautaire pour les compétences Economie, Environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Ecoles, Action sociale, Sport et Voirie.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes membres de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces actualisations statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette actualisation statutaire.

Il est proposé au Conseil Municipal, d’approuver les statuts actualisés de Coutances Mer et Bocage

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les statuts actualisés de Coutances Mer et Bocage.

REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS

Suite à la démission de Monsieur Guillaume IZIQUEL, Madame Martine HERMAN se propose de le remplacer à la Commission d’Adjudication et d’Appel d’offres ; Monsieur Benoît FOURREAU à la Commission Cantine ainsi qu’au suppléant au SDIS, Monsieur Jacky MARIE à la Commission Transition Ecologique et Monsieur Joël PEZERIL à la Commission Mobilité Rurale.

A l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, valide ces propositions.

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE DES 10 ET 24 AVRIL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les Élections Présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril.

La composition du bureau de vote retenue est la suivante :

Le 10 avril :

- matin de 8h à 13h : Philippe VAUGEOIS, Joël PEZERIL, Benoît FOURREAU et Céline ROCQUES ;

- après-midi de 13h à 18h : Michel PENLAE, Jacky MARIE, Christine BISSON et

Alexandre HERMAN.

Le 24 avril :

- matin de 8h à 13h : Philippe VAUGEOIS, Jacky MARIE, Prescilla LEGLUAIS et Bastien PEZERIL ;

- après-midi de 13h à 18h : Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Marie-Laure LEHENAFF et

Jérôme MAUGER.

MARCHE

Monsieur Benoît FOURREAU présente aux membres du Conseil Municipal l’état d’avancement du projet concernant la création d’un marché alimentaire sur la Commune. Celui-ci devrait débuter fin mai.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 14 mars 2022 à 20 h 00.

Rien ne restant à l’ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.